

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 08/09/2020

Création et installation du premier Comité national de coordination de la lutte contre la précarité alimentaire en présence d'Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé, Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation et Emmanuelle Wargon, ministre du Logement

Olivier VERAN, accompagné de Julien DENORMANDIE et d'Emmanuelle WARGON, a installé ce jour le Comité national de coordination de la lutte contre la précarité alimentaire. Cette instance informelle réunira régulièrement, sous la présidence de la Direction Générale de la Cohésion Sociale, les acteurs de l'aide alimentaire : administrations centrales et déconcentrées, collectivités et associations.

Ce comité de coordination a pour objectif de créer un espace de dialogue durable entre les acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire, de dresser un état des lieux partagé et de faire le retour d'expérience de la crise du Covid-19. Il permettra aussi de capitaliser sur les bonnes pratiques mises en place à l'occasion du confinement et les renforcer. Il a aussi pour vocation de structurer durablement la coordination des acteurs vers un horizon commun, celui d'une aide alimentaire soucieuse de l'autonomie des personnes, de l'environnement et de la qualité de l'alimentation.

A cette occasion, Olivier VERAN a rappelé le déploiement d'un plan de soutien de 100 millions d'euros pour les associations de lutte contre la pauvreté, sous la forme d'un appel à projet qui comportera un volet national et un volet territorial. « La relance sera solidaire, à l'image de toutes les mesures d'urgence prises depuis mars. Quand les besoins augmentent, l'Etat doit être au rendez-vous et c'est le cas avec ce plan de soutien massif. »

De son côté, Julien DENORMANDIE a insisté sur l'importance de l'accès à une alimentation de qualité et de proximité pour tous. C'est pourquoi il a décidé de consacrer 30 millions d'euros à l'opération Paniers Fraîcheurs qui soutiendra les acteurs engagés dans le développement de l'accès à des produits locaux des plus modestes et des concitoyens isolés. De même, le déploiement des programmes alimentaires territoriaux dont un volet social sera renforcé.

Enfin, Emmanuelle WARGON, a rappelé que les liens avec la politique de l'hébergement sont au cœur de l'aide alimentaire. C'est la raison pour laquelle la ministre a décidé de consacrer 10 millions d'euros du plan de relance à la création de cuisines solidaires dans des tiers lieux pour les personnes en situation de grande exclusion, notamment celles hébergées à l'hôtel.

Les ministres ont rappelé l'engagement du gouvernement en matière de lutte contre la précarité alimentaire dans la crise du COVID-19, à travers la coordination territoriale assurée par les préfets et les commissaires à la lutte contre la pauvreté. Un important concours financier a déjà été mis en œuvre : 94 millions d'euros côté ministère des solidarités et de la santé, soit une augmentation de près de 80 % du budget annuel à l'aide alimentaire, 50 millions d'euros côté ministère du logement pour la mise à disposition de chèques alimentaires pour les personnes sans abri.

Le ministre a rappelé l'engagement financier de l'Union européenne à l'aide alimentaire à travers le FEAD (Fonds européen d'aide aux plus démunis) qui sera significativement renforcé pour les années 2020-2022 avec la mobilisation de React-EU.

Olivier VERAN a salué « le dynamisme et l'inventivité des acteurs sur les territoires » et souhaité que « la coordination permette de faire essaimer toutes les initiatives concrètes qui donnent des résultats » Il a indiqué que la présence de ses collègues ministres soulignait combien « les solidarités sont une priorité interministérielle qui se déploie à travers toutes les politiques publiques. »

Rendez-vous est donné début décembre aux participants pour la prochaine réunion du comité.

Cabinet d'Olivier Véran

sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr

Cabinet de Julien Denormandie

cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Cabinet d'Emmanuelle Wargon

presse.wargon@logement.gouv.fr

Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr.

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, suivez ce lien